

# Camping Le Petit Lac

## RÈGLEMENTS DE LOCATION

**La priorité est à la première personne qui donne son dépôt.  
(150\$ par semaine de location)**

1. **Règlements:**- Toute personne, lors de son arrivée, s'engage à prendre connaissance des règlements du Camping Le Petit Lac et à s'y conformer durant son séjour.
2. **Occupation:** - Les tarifs sont basés sur une occupation de 2 adultes et leurs enfants mineurs d'une même famille.
3. **Heure d'arrivée:** -13 h
4. **Heure de départ:** -11 h
5. **Départs devancés:**- Aucune déduction ou remboursement n'est accordé.
6. **Animaux:**- Pour des questions sanitaires les animaux sont interdits.
7. **Il est interdit de fumer dans les roulottes.** Tout manquement à ce règlement conduira à l'expulsion immédiate, sans remboursement.
8. **Aucune tente ou abri** ne pourra être installé - sans l'autorisation des propriétaires.
9. **Location**- Lors de votre départ, la roulotte doit être laissée propre et dans le même état que lors de votre arrivée. Les dommages ou bris, même accidentels, seront facturés sur votre dépôt.

La totalité des frais est requise à votre arrivée. Le dépôt reçu lors de votre réservation, vous sera retourné à la fin de votre séjour si l'inspection de la roulotte et de ses lieux, est jugée satisfaisante.

10. **Annulation:** - Le dépôt n'est remboursable en aucun temps. Une annulation doit être faite 4 semaines avant votre date d'arrivée, afin d'éviter que la balance du séjour vous soit chargée.

**Pour réservation  
(819) 465-2622**